

BULLETIN D'INFORMATIONS SIROS

Numéro d'Août 2016.

NOUS CONTACTER



Commune de Siros

20 Rue Carrerasse

64230 SIROS

Tel : 05 59 68 66 05

Fax : 05 59 68 72 80

Courriel : mairie.siros@wanadoo.fr

www.siros.fr

Ouverture au public :

Lundi : 9h30-12h30/13h30-16h30

Mardi : 9h30-12h30/13h30-16h30

Jeudi : 9h30-12h30/13h30-16h30

Vendredi : 9h30-12h30/13h30-16h30

Permanence du maire sur RDV :

Lundi : toute la journée

Mercredi : à partir de 19h30

Vendredi : à partir de 19h30

Sommaire :

- Le budget 2016,
- le zéro phyto,
- le challenge du petit sauveteur,
- le clocher de l'église, patrimoine en danger,
- le remplacement des boîtes aux lettres,
- urbanisme : voie publique / voie privée,
- le potager.

BUDGET 2016 - [Tableau récapitulatif fourni en pièce jointe].

Les Elus ont voté en avril le Budget Primitif 2016.

Il s'équilibre entre les recettes et les dépenses planifiées à : 530 877 € en fonctionnement et 395 456 € en investissement.

Le budget de fonctionnement a été bâti en fonction d'une baisse des recettes réelles de 26 451 € (6.26%) par rapport au réalisé 2015.

Cela s'explique en partie par une baisse des dotations versées par l'Etat.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées en légère diminution (moins 0.75 %) par rapport au réalisé 2015. Cette baisse est liée surtout à la démarche structurée d'économies engagée depuis début 2014.

Néanmoins, celle-ci commence à atteindre ses limites car les dépenses incontournables que notre Municipalité doit supporter deviennent incompressibles, et la marge de manœuvre de plus en plus restreinte.

Dans cet environnement difficile, le Conseil Municipal a été contraint d'augmenter légèrement la fiscalité locale comme toutes les petites communes qui, disposant de faibles moyens, ne veulent pas mourir.

L'augmentation de la fiscalité : « un acte obligé », plaide l'ensemble des conseillers municipaux ... « si nous voulons des équipements scolaires en bon état pour l'éducation de nos enfants ».

Il a été ainsi décidé que les taux de la fiscalité directe locale seraient majorés.

Ce qui donne pour 2016 :

- 11.39 % pour la taxe d'habitation (au lieu de 11.16 %)
- 14.67 % pour la taxe foncière sur le bâti (au lieu de 14.38 %).

LE ZERO PHYTO.

Ce qui veut dire : interdiction totale de l'usage de pesticides sur les espaces gérés par les Communes, ni dans les parcs et jardins, ni sur les voiries, ni sur les aires de jeux.

C'est la loi « Labbé » du 6 février 2014, qui a fixé le principe de l'interdiction totale de l'usage de pesticides, à compter du 1er janvier 2017, par les Collectivités Locales :

« ...pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé »

La mesure ne concerne pas en revanche deux des lieux communaux dans lesquels les produits phytosanitaires sont les plus utilisés : les stades et les cimetières.

Une majorité de Maires, s'ils sont favorables à l'interdiction des pesticides pour l'entretien des espaces verts et de la voirie, estiment qu'elle va engendrer des coûts difficilement supportables pour les communes. 57 % des Maires des communes de moins de 1000 habitants pensent ainsi que le « zéro pesticide » engendrera des dépenses que la commune ne pourra supporter : formation des Agents – achat de matériel pour le désherbage thermique – temps homme supplémentaire pour le désherbage manuel, etc...



Ainsi demain (01/01/2017), les moyens chimiques seront définitivement retirés du marché et des alternances seront nécessaires.

LE CHALLENGE DU PETIT SAUVETEUR.

Du fait de l'enthousiasme suscité par les séances « Prévention-Secours civiques » dispensées par Patrick Latka, dans le cadre des activités périscolaires, la Municipalité a proposé aux enfants concernés la possibilité de participer au Challenge du Petit Sauveteur, qui se déroule chaque année fin juin dans les arènes d'Orthez.

Une équipe de 6 jeunes CM1/CM2 volontaires et très motivés a ainsi représenté le RPI Siros/Aussevielle lors de cette manifestation, qui regroupe une vingtaine d'équipes de niveau CM1/CM2 sur 4 épreuves : secourisme, questionnaire à choix multiples (QCM), Tir à la corde et parcours sportif.

L'équipe qui était constituée de : Léa VELLA – Lou-Anne MIRAMONT – Matéo ECEIZA - Hugo CLAVERE – Ilan MEDAN – Bastien BACQUE, n'a pas démérité puisqu'elle a terminé troisième au parcours sportif pour sa première participation à ce Challenge.



Les parents des participants ainsi que Jean-Pierre Voisine 1er Adjoint, qui avaient fait le déplacement pour encourager les sauveteurs en herbe ont passé un agréable moment. Bravo à tous et encore tous nos remerciements à Patrick Latka l'Animateur bénévole.

LE CLOCHER DE L'EGLISE, PATRIMOINE EN DANGER.



Un Constat sans appel.

Une infiltration d'eau au niveau des abat-sons, a, au fil des ans, provoqué le pourrissement et l'affaissement d'une des poutres soutenant le beffroi. Le beffroi a glissé, s'est déformé et est entré en contact avec la maçonnerie du clocher.

A terme c'est le beffroi qui supporte les 2 cloches qui risque de s'effondrer.

Quand les cloches battent à la volée les vibrations sont alors transmises aux murs. Immédiatement, par mesure conservatoire, le battement à la volée des 2 cloches a été arrêté et remplacé par un simple tintement.

De plus l'installation électrique commandant le moteur n'est pas conforme et peut générer un incendie par les moteurs qui actionnent les cloches

Ce désordre a été découvert l'an dernier lors d'une visite périodique du Campaniste à laquelle nous assistions.

Les 2 problèmes avaient été signalés par le Campaniste plusieurs fois et notés dans ses rapports de visite.

Une dépense nécessaire mais mal venue.

Nous avons fait confirmer ce diagnostic et les mesures correctives proposées par 2 autres entreprises. Il faut changer les 2 poutres, le plancher, le beffroi et les câbles d'alimentation et l'armoire de commande du moteur.

3 devis ont été établis. Pour minimiser la dépense pour la commune, les Conseillers Municipaux, sous le contrôle de l'entreprise retenue, assureront le montage du nouveau beffroi dans le clocher, la sécurisation et la mise aux normes de l'installation électrique.

C'est malgré tout une dépense de 20 000 €, qui aurait pu être en grande partie évitée, que devront supporter les finances de la Commune.

Une demande de subvention a été soumise à la Préfecture, service de la DETR (Direction des Equipements des Territoires Ruraux). Si elle est acceptée, elle ne couvrirait qu'une partie de cette dépense.

REEMPLACEMENT DES BOITES AUX LETTRES.

Le remplacement des boîtes aux lettres s'effectuera en plusieurs étapes.

La première tranche (premier 1/3) sera réalisée avant le 15 août 2016.

Elle concerne : la rue du Stade, les impasses Arriu de Pale et du Moulin, les camis de Lacampagnote, du Puyalet, de Petite, la Mairie.

Ces 72 boîtes aux lettres sont déjà repérées et numérotées.

Pour la deuxième tranche, la date sera définie le 15 août 2016.

Ce travail est réalisé par une entreprise de travail aidé : le Centre d'Aide par le Travail (C.A.T).

URBANISME : VOIE PUBLIQUE / VOIE PRIVEE .

La majorité des voies sur la commune appartiennent au domaine public. Siros n'a pas de voie départementale.

A ce titre elles sont entretenues par la Commune (trottoirs) et la Communauté des Communes (revêtement).

Il existe un certain nombre de rues ou impasses, qui bien que nommées, appartiennent à un ou plusieurs propriétaires. Elles sont strictement du domaine privé. (Impasse Lacabanne, rue de Larribère, Impasse de l'Arriu de pale etc...)

Leur entretien, leur amélioration est faite par les copropriétaires sans participation aucune de la commune.

C'est ainsi que la rue de l'Arribère (en limite de la commune de Denguin) a été goudronnée et les trottoirs réalisés au seul frais des copropriétaires qui se sont concertés pour faire et payer ces travaux

Elles ne peuvent pas être utilisées par le camion Véolia .

Ces voies privées peuvent devenir publiques si la demande est adressée à la commune .Ceci se fait à partir d'un cahier des charges et sous le contrôle de la commune et du service voirie de la Communauté des Communes.

C'est ainsi que les voies du lotissement la Ribère (à l'entrée du village) ont été intégrées en 2015, que celle, du lotissement des Charmilles (rue Peyra) le seront prochainement.

La commune souhaite dans un souci d'harmonisation et d'amélioration de la qualité de notre environnement que cette démarche se généralise.

VO Z'ASSOS : FETE DES ASSOCIATIONS DU 4 JUIN 2016.



Une première à Siros : les Associations se sont unies, en partenariat avec la Municipalité, pour divertir les Sirosiens de tous âges le samedi 4 juin. Le très agréable site de la Maison pour Tous avait été choisi comme cadre pour cette manifestation.

Plus d'une centaine de personnes ont participé de 9 à 23 heures aux diverses animations.

Celles-ci ont été très appréciées car il y en avait pour tous les goûts : randonnée pédestre – concours de pétanque et de quilles de six - Jeux Béarnais et de ballon – structures gonflables – expo photos sur le Festival de Siros – démonstration de gymnastique.

A l'heure de l'apéritif les participants ont pu apprécier l'excellente prestation de la Chorale « Basa Andere » de l'Amicale des Basques de Pau, avec son large répertoire, ainsi que le récital de Harpe de Cathy Sebat et Véronique Gimenez.

Ensuite, c'est « Mano », humoriste de la Compagnie CLEMIN , qui a assuré le show et fait monter l'ambiance jusque tard dans la soirée.

Le Maire, Christophe Pando n'a pas manqué de remercier les Présidentes et Présidents et bénévoles des six Associations concernées pour leur travail : Ass. Du Temps Libre – Ass. Culturelle et Sportive Siros/Aussevielle (Parents d'Elèves) – Ass. Sportive Siros Denguin Football – Comité des Fêtes – Siros Bouts Dou Biarn (Festival de Siros) – et Gymnastique d'Entretien.

L'APPRENTISSAGE DU JARDINAGE AVEC NOS « POTES AGES ».

Depuis fin avril Geo et sa bande de l'Association du Temps Libre ont laissé leurs courbatures au placard pour mettre leurs expériences et connaissances à disposition de nos chères petites têtes blondes, dans le cadre des activités périscolaires.

L'activité consiste en la création et l'entretien de jardin potager.

De l'intergénérationnel à l'état pur.

De quoi susciter des vocations en nombre.

Et le tout, sans coûter un euro à la Municipalité puisque la douzaine de « carrés potagers » a été confectionnée avec du bois de récupération, le compost, les graines et boutures données gracieusement, l'arrosage réalisé avec un récupérateur d'eau de pluie, etc...

Ne reste plus qu'à goûter les bons légumes. Ce ne sera pas le plus difficile !!

